

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖  
Arrondissement  
de VALENCIENNES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE QUAROUBLE



CCAS

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2024**

L'an Deux mil Vingt-quatre, le 12 avril, à 18h00 le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Président.

**Date de la convocation :** 02 avril 2024

**Étaient présents :** DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, BURETTE Maud, PORTEMONT Anne-Sophie, CHABANOIS Marc, CUISSE Monique, DERVAUX Martine, PAW Bernard, TROCHUT Raymond

**Absents excusés :** CHEVALIER Marie-Andrée, BRABANT Viviane, DUBOIS Anne, MARIAGE Anne-Sophie

<b><u>Nombre de membres :</u></b>	En exercice :	<b>13</b>
	Présents :	<b>9</b>
	Excusés avec Procuration :	<b>0</b>
	Absents excusés :	<b>4</b>
	Votants :	<b>9</b>

**Secrétaire de séance :** Frédéric DUMONT

**Délibération n° :** 2024/05

**OBJET :** CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS – CHEMIN DU BOIS DE CHAPITRE

Dans le cadre de l'implantation d'une antenne de téléphonie, des travaux envisagés doivent emprunter notre propriété au niveau du chemin de bois de chapitre sur la parcelle ZA 52.

De ce fait la société ENEDIS demande la signature d'une convention de servitudes (voir annexe) ayant pour objet l'établissement à demeure dans une bande de 4 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 4 mètres ainsi que ses accessoires.

A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1<sup>er</sup>. Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié une indemnité unique et forfaitaire de cent vingt-cinq euros.

Considérant la nécessité de cette réalisation.

**Le Conseil d'Administration ;  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention de servitudes jointe en annexe avec la société ENEDIS.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS et tous les actes y afférents

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Président,  
Jean-Luc DELANNOY**

